



Les Délégués du Personnel CGT

Des élus pour vous défendre !

Chers collègues,

Pour la dernière fois sous la forme historique de cette instance, depuis les ordonnances Macron, vous allez élire vos **Délégués du Personnel**. Pour mieux comprendre le sens et l'importance de cette élection, nous vous invitons à lire cette **profession de foi** que chacune et chacun de nos candidat(e)s a intégrée comme étant **son cahier des charges pour ce prochain mandat sur les deux années à venir**.

Le rôle des délégués du personnel consiste à **faire respecter par la direction, les dispositions légales, conventionnelles et contractuelles liées au statut de chacun dans le cadre de son métier**.

La mission des délégués est de **représenter le personnel et de défendre ses réclamations, individuelles ou collectives devant l'employeur**.

La fonction du délégué du personnel est souvent malmenée et il est fréquent que la direction esquivé ou élude les questions de vos élus par des biais souvent méprisants. Toutefois, pour les élus CGT, **il est primordial de continuer à faire remonter les doléances des salariés**, quitte à répéter encore et encore les questions, jusqu'à obtenir enfin une réponse que l'employeur doit aux DP.

En effet, le « **registre des Délégués du Personnel** » reste un **document officiel qui permet de répertorier les problèmes des salariés remontés par les élus**. Il est ouvert à l'inspection du travail qui peut donc le consulter et tirer toute conséquence utile de ses constatations.

Les Délégués du Personnel sont aussi là pour **répondre à toutes vos sollicitations, quelle que soit votre catégorie professionnelle, pour analyser avec vous vos difficultés, y trouver des solutions, vous accompagner dans toute démarche utile, ou même devant la direction pour défendre vos intérêts**.

Vous avez eu régulièrement l'occasion d'échanger avec nous au sein de l'entreprise. Vous pouvez faire confiance aux candidats CGT qui, indéfectiblement, rappellent l'employeur à ses obligations, défendent vos acquis et proposent au quotidien des améliorations aux conditions de travail.

Dans notre société où le syndicalisme se borne pour certains à la collaboration ou à l'accompagnement de la direction dans ses desseins les plus libéraux, la CGT est fière de porter très haut l'étendard d'une vraie défense des intérêts individuels et collectifs de tous les salariés.

Choisissez des délégués du personnel qui agissent vraiment, qui veillent au respect et à la bonne application de vos droits. Une équipe de délégués du personnel qui connaît le droit du travail, les conventions collectives, les accords d'entreprises et qui n'hésite pas à interpeller la direction lorsque cela est nécessaire, nous avons nommé la seule liste qui en est vraiment capable : La CGT.

Amplifiez l'élan de la CGT, votez pour vous : votez La CGT



LISTE DES CANDIDATS

DELEGUES DU PERSONNEL

1^{er} Collège (Exécution)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Éric SOURNAC	Lilian RECH
Stéphane GRUFFEILLE	Jean-Paul CANTON
Jérôme MONEGER	Éric SOURNAC

DELEGUES DU PERSONNEL

2^{ème} Collège (Maîtrise)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Jérôme SIKORA	Sonia FERREIRA
Marilyn KIFFEL	Jérôme SIKORA



<http://cgt-asf.fr/>